

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 68/24
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 236'000.— pour la rénovation
partielle de la piscine communale de l'Ochette**

Délégué municipal : Roger MULLER, municipal, r.muller@moudon.ch, 078/231.00.37

Adopté par la Municipalité le 28 octobre 2024

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 236'000.— pour les travaux de rénovation de la piscine couverte du collège de l'Ochette située à l'avenue de Lucens 3b.

Dans le cadre de son engagement à améliorer en permanence les infrastructures publiques, la Municipalité s'efforce de maintenir un niveau de qualité et de sécurité pour les équipements dont elle a la charge. Ce devoir d'amélioration continue vise non seulement à garantir la pérennité des infrastructures, mais également à répondre aux besoins des utilisateurs, principalement des élèves qui fréquentent les établissements scolaires de Moudon, Lucens et environs.

Afin d'assurer un environnement sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur, la Municipalité propose ce projet de réfection. Ce dernier a pour objectif de remettre à niveau les infrastructures concernées, en respectant les normes actuelles, qu'elles soient techniques, environnementales ou sécuritaires.

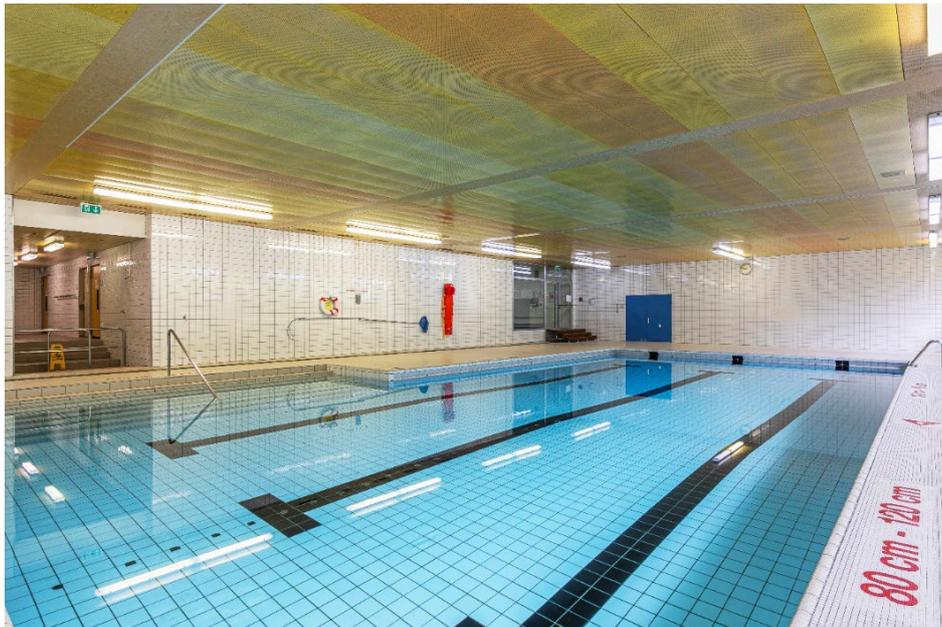


Figure 1 Piscine de l'Ochette

2. Bref historique

La piscine date de la construction du collège en 1972 et n'a pas bénéficié de travaux de rénovations importantes depuis sa réalisation entre 1967 et 1972 par les architectes Frédéric Brugger et Adolphe Protti.

Le bâtiment est classé avec une note 3 au Recensement architectural du Canton de Vaud, ce qui en fait un objet d'intérêt local, reconnu pour sa valeur significative au niveau communal et justifiant sa conservation. Bien que ces objets ne présentent pas un caractère exceptionnel, ils sont importants pour la mémoire collective et l'identité locale. Ils sont soumis à une protection générale selon la Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI),

ce qui implique qu'aucune modification ou démolition ne peut être effectuée sans une évaluation préalable de leur valeur et des impacts des travaux.

La Commune est l'autorité principale chargée de la sauvegarde de ces objets. La préservation des objets d'intérêt local est une obligation légale et un engagement à maintenir l'identité et la richesse historique de la Commune.

Les interventions prévues dans ce préavis sont considérées, de par leur nature, comme des travaux d'entretien. Ces travaux visent à préserver l'intégrité structurelle et la fonctionnalité du bâtiment tout en veillant à ne pas modifier sa substance ni compromettre sa valeur patrimoniale. En d'autres termes, ils sont conçus pour maintenir l'état actuel du bâtiment tout en respectant ses caractéristiques architecturales et historiques.

3. Description des travaux

Les prestations prévues visent à rénover plusieurs éléments essentiels, à savoir :

- Réfection des carrelages, joints et faïences pour assurer l'étanchéité et l'esthétique des surfaces.
- Rénovation des installations sanitaires des vestiaires, afin d'améliorer le confort et l'hygiène.
- Remplacement du filtre à sable pour optimiser la qualité de filtration de l'eau.
- Remplacement du système de compensation de niveau du réservoir tampon, garantissant une gestion efficace de l'eau.
- Acquisition d'une monobrosse supplémentaire pour faciliter l'entretien des sols.
- Réalisation d'un audit pour améliorer le système de ventilation de la piscine.
- Remplacement des sèche-cheveux défectueux pour le confort des utilisateurs.
- Nettoyage complet des lieux après les travaux.

4. Aspects financiers

Le tableau suivant présente les coûts des travaux, sur la base de devis rentrés, à savoir :

Elément	Description	Coût TTC CHF
Sol	Réfection de carrelage, faïences et joints	49'000.-
Sanitaires	Remplacement des commandes de douche Remplacement des batteries Remplacement des conduites d'eau froide et d'eau chaude	57'000.-
Electricité	Remplacement des sèche-cheveux défectueux	9'500.-
Ventilation	Audit du système de ventilation	7'000.-
Bassin	Remplacement du système de compensation de niveau du réservoir tampon Remplacement des grilles sur mesure en inox Remplacement du filtre à sable	41'000.-
Diagnostic amiante	Prélèvement d'échantillons	2'500.-
Nettoyage	Fin des travaux	3000.-
Total intermédiaire		169'000.-

Réserve	Pour travaux de désamiantage et système de ventilation, suite à l'audit.	50'000.-
Provision pour augmentations conjoncturelles	Environ 10% sur total intermédiaire	17'000.--
TOTAL FINAL TTC		236'000.--

Incidences financières

Avec l'introduction des nouvelles normes comptables, il est appliqué les durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « gros entretien » : CHF 215'200.-, amortissement en 10 ans, CHF 21'520.- par année.
- Investissement « machines » : CHF 10'400.-, amortissement en 10 ans, CHF 1'040.- par année.
- Investissement « audit-étude » : CHF 10'400.-, amortissement en 10 ans, CHF 1'040.- par année.

Il est estimé que 80% du coût des travaux sera autofinancé et que le solde sera couvert par l'emprunt.

Coût total des travaux CHF 236'000.-

Autofinancement 80% CHF 188'800.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 47'200.-

Les intérêts (estimation 2 %) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 944.- la première année.

5. Aspects du développement durable

Le projet répond aux objectifs de durabilité sous trois angles complémentaires : environnemental, social et économique. Sur le plan environnemental, le remplacement du filtre à sable et l'amélioration de la ventilation permettent de réduire la consommation d'eau et d'énergie, contribuant ainsi à limiter l'empreinte écologique des installations. Sur le plan social, la réfection des carrelages, la rénovation des installations sanitaires, et le remplacement des sèche-cheveux offrent aux élèves et aux usagers un environnement plus agréable, moderne et sécuritaire. L'acquisition d'une monobrosse facilitera également le nettoyage et l'entretien, garantissant une hygiène optimale au bénéfice de tous. Enfin, sur le plan économique, bien que les travaux représentent un investissement important, l'utilisation d'équipements modernes et durables, ainsi que les économies réalisées sur l'entretien et l'énergie, contribueront à rentabiliser cet investissement sur le long terme.

6. Planification

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le calendrier des travaux est le suivant, sous réserve des délais d'exécution et de livraison du matériel :

- Vacances scolaires juin-août 2025
- Mise en service à la rentrée scolaire 2025-2026

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 68/24 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 236'000.— pour rénovation partielle de la piscine communale de l'Ochette,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique : Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI

